

Compte rendu de l'audience accordée le 3 mars 2015 au SNIA-IPR par la Ministre de l'Éducation Nationale Najat VALLAUD-BELKACEM

Pour le Ministère : Najat VALLAUD-BELKACEM et Éric TOURNIER, conseiller au cabinet de la Ministre

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME : Président, Frédérique HANNEQUIN : DA de l'académie de Lyon, Bernard LEHALLE : Vice-Président, Alain MARIE : Trésorier, Myriam SAFATLY : IA-IPR lettres PARIS.

Roger KEIME remercie la Ministre pour cette audience accordée dans le cadre d'un agenda très contraint. Il présente rapidement le SNIA-IPR, syndicat des inspecteurs d'académie dont la position majoritaire a été confirmée lors des dernières élections professionnelles, ainsi que les particularités du corps des IA-IPR. Il souligne la très forte implication des inspecteurs pédagogiques dans la mise en œuvre des priorités nationales et de la loi pour la refondation de l'école. Pour l'illustrer, les membres de la délégation du SNIA-IPR présentent succinctement l'étendue de leur mission en mettant en exergue les dossiers transversaux. Sont ainsi abordés, notamment :

- le rôle du référent Egalité filles-garçons par Frédérique HANNEQUIN, membre du groupe national et référent pour l'Académie de Lyon, qui explique l'importance qu'un tel dossier soit porté par un IA-IPR afin d'en améliorer l'audience et d'en assurer la légitimation. Pour installer une réelle culture de l'égalité, des actions sont déployées à destination des personnels (IEN, directeurs d'école, enseignants stagiaires et titulaires) : formation et sensibilisation, conception d'outils tel un vademecum pour les chefs d'établissement, pilotage d'un comité académique intercatégoriel.
- l'implication des IA-IPR dans la formation initiale des professeurs par Myriam SAFATLY qui fait part à la ministre de leur rôle primordial dans l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants en particulier dans le domaine de l'évaluation. Pour construire un parcours de formation solide dans un cadre renouvelé par la mise en place d'une "culture commune" au premier et au second degré, un partenariat serré entre les corps d'inspection et l'université/ESPE a été établi, et les tuteurs "de terrain" seront désormais formés.

A la demande de la ministre, la thématique de la formation continue est également abordée, et le SNIA-IPR fait état des difficultés d'ordre budgétaire rencontrées dans plusieurs académies pour construire un plan de formation permettant aux IA-IPR d'organiser les formations nécessitées par les réformes.

La ministre se déclare ravie de recevoir notre organisation et de pouvoir s'entretenir avec nous sur les principaux dossiers d'actualité. Un dialogue s'instaure sur les pratiques des inspecteurs dans le cadre de l'évaluation des enseignants. Madame La Ministre pose la question de l'opportunité d'ouvrir ce chantier qui avait occasionné beaucoup de crispations sous l'ère CHATEL et qui avait abouti à l'abrogation du décret du 7 mai 2012 dès la prise de fonction de Vincent PEILLON. Nous lui faisons part des modalités largement renouvelées des pratiques d'inspection des enseignants, des enseignements et des établissements ainsi que de notre disponibilité pour contribuer à la réflexion pour laquelle notre organisation a déjà émis de nombreuses propositions.

Bernard LEHALLE intervient ensuite sur les discussions métier menées sous la direction de Bernard LEJEUNE. Il fait part à la ministre du fort mécontentement des IA-IPR au regard des conclusions du GT10 qui ne marquent aucune évolution tangible pour la carrière des IA-IPR.

Alain MARIE enchaîne sur le constat d'un processus continu de dévalorisation du corps qui contribue à fragiliser le rôle essentiel des IA-IPR dans le pilotage pédagogique des réformes. Cette stratégie de gestion de notre corps est en totale contradiction avec le caractère essentiellement pédagogique de la refondation.

À titre d'exemple, sont mis en exergue la fragilisation du positionnement des IA-IPR dans la nouvelle gouvernance des académies, le différentiel (déjà très défavorable pour les IA-IPR) qui se creuse de manière inacceptable après les propositions du GT10, un taux d'accès à la hors classe en baisse constante et un régime indemnitaire qui décroche

Roger Keime sollicite alors Madame La Ministre pour lui demander son arbitrage :

- sur le plan indiciaire pour la création d'un échelon spécial B Bis pour tous les IA-IPR, en étape intermédiaire à la HEC. Dans une mesure transitoire, il demande qu'un contingent d'au minimum 60 inspecteurs bénéficie de l'accès à la Hors échelle BBbis pour l'année 2015 ;
- sur le plan indemnitaire, le SNIA-IPR demande que le plafond de l'ICA soit fortement revalorisé dans le cadre d'un plan pluriannuel avec une mesure significative qui prendrait effet dès cette année.

Attentive aux problématiques que nous lui avons exposées, Madame la Ministre nous a demandé de lui transmettre un dossier détaillant nos analyses et nos propositions. Ce dossier en cours de finalisation sera transmis au cabinet de la Ministre pour le 15 mars.

En fin d'audience, Roger KEIME a proposé à la Ministre de rencontrer, comme le veut une tradition qui fait sens, l'ensemble des IA-IPR en lui précisant que ce pourrait être l'occasion d'annoncer les mesures catégorielles arrêtées pour les IA-IPR.

Le SNIA-IPR se félicite d'avoir pu exposer directement ses points de vue à la Ministre lors de cette audience accordée avec l'appui de la fédération UNSA. Déterminé à défendre la pérennité et les intérêts du corps, il sera particulièrement attentif aux réponses qui seront apportées à ses demandes d'une légitime reconnaissance de l'engagement constamment renouvelé des IA-IPR au sein de l'institution, pour la réussite de tous les élèves".